

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 29 AVRIL 2022  
COMPTE RENDU**

**PRESENTS :**

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD

**ABSENTS EXCUSES :**

Solange PERRIER (pouvoir donné à Colette MELON), Cyril EPINAT

**ABSENT :**

Michaël DAUSSY

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du dernier conseil 08 avril 2022

**1/CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU : CHOIX DES ENTREPRISES – FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022/24 par laquelle le conseil municipal se prononçait sur le choix des entreprises pour effectuer les travaux de réhabilitation partielle de la Chapelle Notre Dame du Château suite à la présentation de l'analyse des offres faites par le cabinet ARCHIPAT en séance du 8 avril dernier.

Cependant une erreur manifeste dans l'analyse des offres portée au rapport présenté a été faite par le cabinet ARCHIPAT, impactant l'attribution du lot n°1.

Cette erreur a été constatée par ARCHIPAT avant que les pièces du marché, notamment les actes d'engagement, soient signés ce qui permet de la corriger. Le maire précise avoir vu la procédure à suivre en pareil cas avec les services de la Sous-Préfecture de Roanne.

Le cabinet ARCHIPAT présente ce jour, en séance, sa nouvelle analyse corrigeant l'erreur évoquée.

Le maire rappelle les modalités et critères d'attribution du marché lancé via une procédure dite « adaptée » :

- Pour lot 1 (Maçonnerie et pierres de tailles) et 2 (Charpente, couverture, menuiserie, cloches et paratonnerre)  
*Valeur technique : 60 % - prix : 40 %*
- Pour le lot 3 : Electricité  
*Valeur technique : 40 % - prix 60 %*

Les entreprises suivantes ont répondu :

DEMARS SAS / SAS COMTE / DELUERMOZ pour le lot 1  
BOURGEOIS / BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE SAS pour le lot 2  
SAUV'ELEC pour le lot 3

A l'issue de cette nouvelle analyse, et en application des modalités et critères d'attribution précitées, ARCHIPAT propose cette fois à l'assemblée municipale de retenir :

Lot 1 – DELUERMOZ – 10/10 (6 valeur technique - 4 prix)	montant de l'offre 245 423.00 € HT
Lot 2 – BEAUFILS – 10/10 (6 valeur technique – 4 prix)	montant de l'offre 145 870.45 € HT
Lot 3 – SAUVELEC - 10/10 (4 valeur technique – 6 prix)	montant de l'offre 20 802.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau rapport d'analyses corrigé et présenté par ARCHIPAT en lieu et place de celui présenté en séance du 08 avril 2022 et décide de retenir les entreprises ci-dessus proposées par la maîtrise d'œuvre.

-----  
Par ailleurs, Monsieur le Maire explique avoir eu un contact avec Monsieur MARECHAL, membre de la Fondation du Patrimoine que nous avons interrogée il y a plusieurs mois sur une éventuelle participation aux travaux de réhabilitation de la Chapelle Notre Dame du Château.

Monsieur MARECHAL viendra sur place le 09 mai prochain afin de visiter la Chapelle et d'indiquer la marche à suivre pour tenter d'avoir une participation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager toute démarche, à signer la délibération adéquate, à adhérer à la Fondation, etc.

## 2/ PROPRIETES FAURE et POUSSIN

1- Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur et Madame FAURE Pascal, propriétaires de la parcelle AB 412, et acquéreurs de la parcelle AB 410 bordant la rue de Vichy (RD 495) en vue de l'extension de leur propriété. Ces deux parcelles jouxtent le domaine public communal en retrait de la voirie. Techniquement et esthétiquement, il serait judicieux qu'ils acquièrent une partie de ce domaine public de 3.87 m<sup>2</sup> afin que la construction envisagée ait une forme cohérente avec le bâti existant. Le maire présente un plan à l'appui de ses explications.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection à la demande formulée par Monsieur et Madame FAURE et, compte tenu de la destination du terrain (construction) propose le prix de vente à 15.00 € le m<sup>2</sup>.

Le maire précise qu'une enquête publique doit être organisée pour déclasser la partie évoquée et la « passer » du domaine public communal au domaine privé communal en vue de sa cession.

Tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Pascal PONCET propose de désigner Monsieur Pierre FAVIER comme commissaire-enquêteur, un arrêté municipal le nommant interviendrait prochainement.

Les modalités de publicité et l'organisation de la (ou des) permanence(s) du commissaire-enquêteur feraient l'objet d'une publicité par voie de presse et d'un affichage adapté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager la procédure nécessaire au déclassement de la partie du domaine public intéressant Monsieur et Madame FAURE SOIT 3.87 m<sup>2</sup> au prix de 15.00 € le m<sup>2</sup>.

2- En ce qui concerne le projet de Madame SICARD et Monsieur POUSSIN visant à aménager la partie devant leur propriété Rue de Vichy (ex-DUCLOS « aux Rivières ») Pascal PONCET et Michel COMPAGNAT se sont rendus sur place et ont constaté que ce petit tènement formant emprise des marches de leur bâtiment était bien leur propriété et non celle de la commune. Aucune démarche spécifique n'est donc à engager.

## 3/ ECLAIRAGE PUBLIC

Pascal PONCET explique avoir vu avec le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire pour commencer à remplacer l'éclairage public de la commune qui possède des ampoules énergivores que l'on ne va bientôt plus trouver, enfouir les lignes électriques et remplacer les mâts et ampoules par des basses consommation. Serait concernée une première tranche : le quartier du Monteillard et la rue de Thiers.

Ces travaux représentent un coût d'environ 300 000 € mais pourraient faire l'objet d'une participation du Syndicat précité à hauteur d'environ 80 %.

Ce chantier pourrait même débuter fin d'année 2022 et la part restant à la charge de la commune serait inscrite au budget communal 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à contractualiser avec le SIEL au regard de cette opportunité.

## 4/ PERSONNEL COMMUNAL

Emmanuelle BARLERIN rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 08 avril dernier, il avait été question de recruter, une personne en contrat aidé. Or, ce dispositif a été supprimé par l'état et ce recrutement n'est plus possible.

La solution serait d'engager une personne en contrat à durée déterminée (2 mois) pour renforcer l'équipe technique durant la saison d'été afin de palier au surcroît de travail lié à cette période (tonte, arrosage, entretien piscine, congés des agents, etc...).

Par ailleurs, elle évoque le recrutement du personnel saisonnier pour la piscine. A ce jour très peu de candidatures sont parvenues en mairie. Elle rappelle que l'âge de dix-huit ans est requis pour travailler au sein de la piscine compte tenu notamment de la manipulation d'argent.

## 5/DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite aux demandes de subvention parvenues en mairie.

## 6/ JOURNEE DU 8 MAI 1945 ET HOMMAGES

Dominique VIETTI donne lecture du programme de la journée du 08 Mai 1945 prochain qui cette année rend hommage aux résistants de la commune et aux prisonniers de guerre.

Cette journée est organisée conjointement avec la commune de ST ROMAIN D'URFE et les anciens combattants de la commune.

Elle précise qu'une exposition organisée par les anciens combattants de la commune sur les prisonniers de guerre intitulée « **des combats de 1940 à la captivité : parcours de prisonniers ligériens** » se tiendra salle ERA du samedi 30 avril au samedi 07 mai de 15 h à 18 h. Les prisonniers de St Just y figureront.

Par ailleurs une exposition à ST ROMAIN D'URFE intitulée « Femmes Culottées au cours du siècle » sera également visible à St ROMAIN

## QUESTIONS DIVERSES

### FORMATION FILIERE BOIS

L'AMF propose aux élus des formations webinaires pour la filière forêt-bois.

Urielle GONARD explique que ces formations sont dispensées dans le cadre de l'évolution de la filière bois dans la Loire. Une charte départementale est en cours d'élaboration pour prendre en compte notamment la gestion des forêts. Les élus communaux seront, à priori impliqués dans l'application de cette charte (état des lieux, etc...).

### PLANNING ELECTIONS LEGISLATIVES

Le planning de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives se déroulant les 12 et 19 juin est établi.

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

En raison de l'Ascension, l'assemblée municipale décide de fixer la prochaine séance au 20 mai 2022 à la place du 27 mai comme initialement prévu.

### COURSE CYCLISTE « LA OUCHOISE »

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une manifestation cycliste « la OUCHOISE » va traverser la commune le 22 mai prochain.

Nota : Dominique VIETTI rappelle l'organisation de la « cycloportive » le 25 septembre 2022.

### CHEMIN DE THOMASSON

Céline VALLAS signale que le talus du Chemin de Thomasson a été détérioré. Pascal PONCET indique que les employés communaux interviendront pour remettre en état.

Elle signale également qu'il serait opportun de nettoyer mécaniquement le Champ de Foire qui a tendance à s'embroussailler malgré la présence de Chevaux. Urielle GONARD rajoute que le Champ de Foire fait partie du circuit historique touristique et qu'à ce titre il conviendrait d'enlever, au moins sur une partie, la clôture électrique mise en place.

### TOURISME

- 1- Clément MOISSONNIER explique avoir participé au conseil d'administration « Roannais Tourisme ». Lors de cette réunion il a été décidé de participer aux journées du Patrimoine. Chaque commune devra faire connaître les sites qui peuvent être inscrits à cette journée. Pour St Just en Chevalet, ce sera la Chapelle Notre Dame du Château (sous réserve de la compatibilité avec les travaux) et l'Eglise Paroissiale.

Lors de cette réunion il a également été demandé à Clément MOISSONNIER s'il était possible d'intervenir auprès de la famille de ROCHETAILLÉE pour une ouverture au public du Château de Contenson.

- 2- Antoine CHAMOURET informe que la Communauté de Communes du Pays d'Urfé a pour projet de rééditer le topoguide du canton et incluant le « circuit patrimoine » de St Just en Chevalet à leurs frais. La commune devra simplement se charger de poser la signalisation.

### FESTIVITES AU PAYS D'URFE

Antoine CHAMOURET signale également la création de la nouvelle Association « AIRPUR » qui cette année participera à l'organisation du Tour du Pays Roannais, aux journées organisées par la Renaissance du Pays d'Urfé (Château des Cornes d'Urfé).

### PISCINE MUNICIPALE

Pascal PONCET fait le compte rendu du rendez vous qui s'est déroulé ce jour même avec un cabinet d'études spécialisé dans la réfection des piscines du même type.

Cet entretien avait pour but d'étudier une réfection totale ( plages , bassin , locaux techniques et système de filtration , de traitement , etc ) . Compte tenu de l'âge de l'installation (+ de 30 ans) ,il y a de plus en plus de sérieux problèmes techniques. Une pré étude a été commandée consistant à faire un état des lieux , un diagnostic , à envisager les solutions et à les chiffrer en prenant en considération les normes d'aujourd'hui.

### CAMP INTER JEUNES

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée qu'un camp inter-jeunes s'implantera sur le territoire communal (en 4 sites) les deux dernières semaines de juillet. Environ 80 jeunes devraient séjourner sur la commune . Le camp de base sera à l'école ST CAMILLE.

### COMITE DES FETES

Emmanuelle BARLERIN informe que le bureau du Comité des Fêtes n'a toujours pas été constitué à la suite d'un manque de bénévoles. A ce jour , le comité des fêtes est donc inopérant .

Séance levée à 22 h 30